

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Ampliations :

H-C	1
DAE	1
JONC	1
Archives	1

N° 2021 - 483/GNC

du 30 MAR. 2021

ARRETE
portant fixation des dates des soldes pour l'année 2021

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
 Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie et notamment son article Lp. 310-3 ;
 Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;
 Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie en date du 24 février 2021 ;
 Vu la demande de prolongation des soldes d'été 2021 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie en date du 17 mars 2021,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour l'année 2021, sont fixées les périodes de soldes suivantes :


- soldes d'été du lundi 29 mars 2021 au dimanche 18 avril 2021 ;
- soldes d'hiver du samedi 21 août 2021 au dimanche 19 septembre 2021 ;
- « Black Friday » du vendredi 26 novembre 2021 au dimanche 28 novembre 2021.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
 chargé de l'économie et des mesures de relance,
 du commerce extérieur, de la fiscalité,
 de l'énergie, de l'économie numérique,
 de l'économie de la mer et de la politique
 de solidarité,
 porte-parole

Christopher GYGES

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Thierry SANTA